

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration de 12 à 15 membres actifs, dont un représentant du Pôle Européen de la Céramique et au moins un représentant des universités et au moins 6 représentants des entreprises adhérentes à l'association dont 4 du secteur des céramiques.

Les administrateurs sont désignés pour trois ans et leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président ou sur demande écrite du tiers de ses membres. La convocation sera adressée au plus tard quinze jours avant la date prévue pour sa tenue.

Le Conseil d'Administration prépare et fait exécuter les décisions de l'Assemblée Générale, il établit les budgets, contrôle l'exécution des dépenses et veille aux rentrées des recettes.

Il étudie toutes les questions dont il est saisi par le bureau, il organise des commissions de travail si besoin. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations ne sont valables que si le tiers des membres est présent ou représenté. Toutefois, au cas où le quorum ne serait pas atteint, le Conseil serait de nouveau convoqué dans un délai de quinze jours et pourrait alors délibérer quelque soit le nombre des présents ou représentés.

Il est tenu un procès verbal des séances.

Composition du conseil d'administration :

- Jean-Pierre Livernault (Personne Qualifiée)
- Roger Pouzaint (Personne Qualifiée)
- Patrick Fournier (Art Ebenist)
- Jean Bouguereau (ARCOM Centre Val de Loire)
- Philippe Duret (Aérocentre)
- Michel Aufauvre (Personne qualifiée)
- Alain Brunaud (CCI du Cher)
- Rémi Noguera (Pôle Européen de la Céramique)
- Jean-Hubert Pougnet (Pillivuyt)
- Frédéric Couturier (Proviseur Lycée Henry Brisson)
- Philippe Vendrix (*Université de Tours*)
- Ary Bruand (Université d'Orléans)
- Fabien Husson (CITRA)